

# 135 euros d'amende pour avoir ramassé des coquillages sur une île déserte !



En « Situation dangereuse Covid19 » ...  
(Mise en danger de la vie d'autrui...).

Illustration de réalité :

(Situation sanctionnable et sanctionnée le 28 04 2021. Par amende de 135€ / pers.)

« Loi » en vigueur (Covid19) :

– Déplacements limités à 10 km du domicile

□ Aucune limitation de navigation en mer

□ « couvre-feu » ... (Les « feux » ne sont ni éteints ni « couverts » ...).

Faits, (style « rapport de mer » de tous navigateurs ...) :

Le 28 avril 2021, « temps permettant », déplacement par mer de 3 personnes du port de Lesconil vers l'île de Drenec, dans l'Archipel des îles de Glénan, à un peu plus de 10 km des domiciles de chacun.

(Soit environ 20 Km pour chacun, dont 18 km en mer – env. 9 milles -).

Mouillage sur ancre 2 heures environ avant la basse mer (BM) en bordure de Drenec. Débarquement env. 1 h 30 avant BM.

A ce moment précis du débarquement sur l'estran, non masqués et les pieds dans env.50 cm d'eau, un Zodiac noir avec deux hommes en noir, masqués, se précipite à toute vitesse vers nous. Surgissant de nulle part.

« Gendarmerie maritime, regagnez votre bateau ». Nous obtempérons.

Un Gendarme maritime (masqué) monte à bord de notre bateau, documents en main. Questionnaire détaillé sur chacun, écrits par le Gendarme maritime. Non signés, car il ne nous passe pas son stylo, disant « cause risque de Covid19 » ...

– Nous apprenons que nous sommes en infraction car nous avons mis les pieds à terre au-delà des 10 km de nos domiciles respectifs.

– Nous apprenons de plus que si nous n'avions pas débarqué nous n'étions pas verbalisables...

– Nous apprenons encore qu'ils nous observaient de loin et ont attendu que l'on débarque pour intervenir, (sympa la prévention).

– Nous apprenons qu'ils sont de la Gendarmerie maritime de Concarneau.

– Nous apprenons que ce Procès-verbal (prévision 135 € / pers) sera transmis au Procureur de la République de Quimper qui décidera...

– Nous apprenons que le Procureur de la République de Quimper, M. Thierry Lescouarc'h a été remplacé récemment par Le Procureur de la République Mme Carine Halley.

(Note perso : Le Procureur M. Thierry Lescouarc'h,

précédemment, n'avait pas daigné ni enregistrer pour Instruction, ni répondre par sa décision de classement motivé à une Plainte en RAR pourtant bien expliquée et argumentée ...).

– Nous apprenons que ces gendarmes maritimes ont agi de même la veille sur ce même secteur ...

– Nous apprenons que leur navire soutien ..., et leur chef était proche (masqué par les îles à BM).

– Nous apprenons que leur intervention était due aux ordres précis du Préfet du Finistère, M. Philippe MAHE.

Nous constatons ensuite, « sonnés » et « médusés » par l'application concrète et strictes de nos « Lois » centralisées et évolutives, sans tenir compte des réalités des « territoires », en repartant aussitôt pour rentrer, que nos Gendarmes maritimes ont agi de même envers un autre petit bateau voisin de deux personnes, puis ensuite envers deux bateaux ancrés à 200m environ, proches d'un plateau rocheux émergeant uniquement à BM, au sud de Drevec, sur lequel environ 5 à 6 personnes avaient débarqué.

Nous sommes désolés « d'avoir mis en danger la vie d'autrui » et « nos vies » ..., (« Covid19 »), en débarquant ainsi sur l'estran de cet îlot inhabité aux simples fins d'une sortie pour « pêche à pied » ... .

**Georges COLLÉTER**

(78 ans, retraité)

*P.S. 1 : Nous attendons le courrier d'ordre de paiement de cette amende de 135 € du Tribunal de Quimper ...*

*P.S. 2 : Destinataires de cette note : divers ...*